

Projet de parc éolien de Témiscouata à Saint-Honoré-de-Témiscouata

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 11 DÉCEMBRE
À SAINT-HONORÉ-DE-TEMISCOUATA

Québec, le 13 novembre 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien de Témiscouata à Saint-Honoré-de-Témiscouata* par Éoliennes Témiscouata s.e.c. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 11 décembre, à compter de 19 h 30, au Centre communautaire Roland-Morin, 176, rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 28 décembre 2012.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au **28 décembre 2012**, ces documents peuvent être consultés au **Café et délices du coin, 108, rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Éoliennes Témiscouata s.e.c., une entreprise de partenariat entre la MRC de Témiscouata et Boralex inc., projette d'implanter un parc éolien d'une puissance de 25 MW sur des terres publiques de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, dans la MRC de Témiscouata. Le parc comprendrait onze éoliennes soit dix éoliennes de 2,3 MW et une éolienne de 2,0 MW. Les nacelles seraient situées à 85 m de hauteur tandis que les rotors auraient un diamètre de 82 m pour sept éoliennes et de 71 m pour les quatre autres.

L'aménagement du parc éolien nécessiterait la réfection de 4,3 km de chemins existants et la construction de 2,7 km de nouveaux chemins ainsi que la construction d'un poste électrique de raccordement en bordure d'une ligne à 120 kV d'Hydro-Québec. Les éoliennes seraient reliées au poste de raccordement par un réseau de 9 km de câbles électriques à 34,5 kV enfouis dans les emprises de chemins. Le promoteur évalue le coût du projet à près de 65 M\$ et souhaite compléter les travaux en 2014. La période d'exploitation de 20 ans débiterait en décembre 2014.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Le promoteur juge que, avec l'application de mesures d'atténuation, le projet n'engendrerait que peu d'impacts physiques, biologiques et humains et que ces impacts seraient généralement faibles.

Les travaux occasionneraient un déboisement d'une superficie de 16,7 ha, surtout dans de jeunes peuplements et de jeunes plantations, mais il est prévu qu'une fois la construction complétée, quelque 5,5 ha soient reboisés. Aucune intervention n'aurait lieu à moins de 60 m d'un lac ou d'un cours d'eau permanent ou à moins de 30 m d'un cours d'eau intermittent. Le réseau de chemins proposé ne comporte aucune traversée de cours d'eau. Durant les travaux, la circulation des camions, le bruit de la machinerie et la présence humaine accrue sont susceptibles de perturber la faune. Pour minimiser le dérangement, l'essentiel des travaux de déboisement se ferait avant mai ou après la mi-août, hors de la période de nidification de la plupart des oiseaux nicheurs. En période d'exploitation, les éoliennes représentent un risque de mortalité pour les oiseaux et les chauves-souris. Les taux de mortalité sont difficiles à prévoir et feraient l'objet d'un suivi.

Les dérangements induits par la construction pourraient perturber certaines activités récréotouristiques, notamment la chasse automnale. Un plan de communication sur le déroulement des travaux est prévu afin d'en minimiser l'effet. Une fois les travaux complétés, le promoteur prévoit que les nouveaux chemins d'accès faciliteraient l'utilisation du territoire. Sur le paysage, le promoteur estime que les éoliennes n'auraient pas d'impact visuel majeur compte tenu de leur faible nombre, de leur éloignement des zones les plus habitées et du rôle d'écran joué par les collines et la végétation. Au plan socioéconomique, le promoteur s'attend à des effets positifs forts. La construction créerait quelque 50 emplois directs temporaires. Près de 40 M\$ seraient alors dépensés au Québec dont environ 14 M\$ dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'exploitation créerait deux à trois emplois permanents tandis que la MRC de Témiscouata toucherait des dividendes de l'ordre de 1 M\$/an durant 20 ans.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **28 décembre 2012**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-temiscouata@bape.gouv.qc.ca